

*PROCES VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2015*

Le 17 décembre 2015 à 20h45, les membres du Conseil municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 4 décembre 2015.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme EL MALKI, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mlle ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M. BANBUCK, M. GIRIER, M. ROUSSEL, Mme POISAT, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BOYAU, Mme MERSALI, M. VOT, M. GIBLIN, M. TRAORÉ, M. PIARD, Mme BOYER-PESCHAUD, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER.

Membres représentés :

Mme SOUGMI par Mme POISAT
Mme BASSEZ par M. TRAORÉ
Mme LATEB par M. PETIT
Mme BRISSARD-AMOURA par M. CHAPPELLIER
M. ROUSSEAU par M. PIARD
M. LOISON-ROBERT par Mme RAFFAELLI
Mme CAPUANO par M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance :

Mme BOUCHER

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Luc LAURENT

Bonsoir à tous. Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer notre séance.

Je vous propose tout d'abord de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Madame Boucher. Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Il n'y en a pas*). Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Je vous remercie. Madame Boucher est donc désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Jean-Luc LAURENT

Je vous remercie. Je vous propose à présent d'adopter le procès-verbal du Conseil municipal du 26 novembre 2015. Y a-t-il des observations ? (*Il n'y en a pas*).

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Merci. Ce procès-verbal est adopté par 35 voix pour et pourra être mis en ligne sur le site Internet de la Ville. D'autre part, je confirme au public, particulièrement nombreux ce soir en raison sans doute de l'ordre du jour et d'un sujet non inscrit concernant les rythmes scolaires, que le message nous est bien arrivé. Il fait d'ailleurs l'objet de discussions entre les élus ayant délégation et le Conseil de l'éducation et du temps libre, ainsi qu'avec les groupes de travail mis en place par Madame Sougmi et Monsieur Piard au nom de la Municipalité. Je souhaite donc la bienvenue à tout le public présent ce soir.

Je vous propose maintenant d'examiner le premier point de l'ordre du jour.

Saïd HASSANI

Excusez-moi, Monsieur le Maire. Puis-je s'il vous plait prendre la parole concernant les documents qui nous ont été distribués vendredi soir ?

Jean-Luc LAURENT

S'il s'agit d'un point de forme ou de rappel au règlement, allez-y.

Saïd HASSANI

Monsieur le Maire, chers collègues, il est inadmissible que vous puissiez mépriser autant les droits de tous les conseillers municipaux pour l'accès aux documents nécessaires au plein exercice de la démocratie. Certes, les documents nous sont parvenus dans les délais légaux. Cependant, ils sont arrivés en décalage total avec la possibilité de les étudier correctement et sérieusement, et de donner ainsi à nos interventions la qualité que méritent ces sujets.

Le Conseil municipal de ce soir comporte 36 délibérations, dont trois concernent des rapports de délégataires. Ce nombre montre votre difficulté à suivre les affaires de la commune, comme nous l'avions rappelé lors du dernier Conseil sur la prolongation du marché du stationnement payant.

Je ne peux croire qu'il s'agit d'un acte involontaire. Je persiste à dire et à affirmer que vous entravez le bon fonctionnement du Conseil municipal en empêchant systématiquement les membres de l'opposition de participer à la préparation des Conseils, ce pour quoi ils ont été élus. En effet, nous avons reçu trois à quatre kilos de documents, à étudier en quatre jours, sachant qu'il y avait des élections régionales dimanche dernier. D'ailleurs, si des personnes dans le public pouvaient nous aider à les lire et à donner des avis circonstanciés, j'en serais ravi. Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT

Le code général des collectivités locales prévoit que les rapports soient transmis dans un délai de cinq jours ouvrés. Or, l'ensemble des documents vous ont été donnés dans ce délai légal. En outre, nous avons inscrit au règlement intérieur une transmission sous douze jours avant le conseil, pour le confort du travail des élus, ce qui a été respecté. Les dossiers que vous brandissez devant le public concernent le PLU et les annexes du budget. De plus, le travail réalisé en commission et lors du dernier Conseil municipal sur les orientations budgétaires, tout comme le travail mené sur le PLU – qui arrive ce soir à son terme – dure depuis plusieurs mois. Votre remarque n'a donc aucun objet. J'ajoute qu'un élu doit s'honorer de travailler ses dossiers, surtout s'il les a reçus dans les délais légaux. Il n'a donc pas à trouver de prétextes. Je vous propose d'entamer l'examen de notre ordre du jour.

Jean-Luc LAURENT

Vincent Purkart est décédé le mercredi 11 novembre 2015. Joueur français emblématique de tennis de table, il a remporté plusieurs titres de champion de France en 1964 et 1965 et a été cinq fois finaliste. Il fut également sélectionné 11 fois en équipe de France de tennis de table lors de sorties internationales.

Vincent Purkart s'est installé au Kremlin-Bicêtre en 1960, année où il a pris sa première licence de tennis de table. Il a ensuite remporté onze titres de champion de France par équipe, avec l'Union sportive du Kremlin-Bicêtre (USKB), club où il a fait toute sa carrière et dont il devint président de 1980 à 1988, puis président d'honneur.

La Municipalité et l'USKB souhaitent que soit reconnue l'action du bénévole sportif ainsi que l'engagement de l'éducateur et du président auprès des sportifs et des jeunes Kremlinois. Aussi, je vous propose, en accord avec sa famille, que son prénom soit ajouté à la dénomination du Cosec Elisabeth Purkart. Ainsi, l'actuel Cosec Elisabeth Purkart deviendra le Cosec Elisabeth et Vincent Purkart. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? *(Il n'y en a pas)*. Je le mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Jean-François BANBUCK

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Le budget est un acte éminemment politique dans la vie municipale, puisque la masse de chiffres contenue dans ces documents – transmis depuis maintenant plusieurs jours à l'ensemble des élus – est représentative des objectifs et des projets portés par la Municipalité. Ils présentent également les moyens et les actions prévus pour les réaliser et définit les bénéficiaires qu'ils ont pour ambition de servir.

Je ne rentrerai pas dans le détail des éléments, puisqu'une partie d'entre eux a déjà été traitée lors du débat d'orientations budgétaires et qu'une réunion en commission a été consacrée à ce budget. Toutefois, je tiens quand même à vous rappeler les axes forts qui fondent l'action municipale.

J'évoquerai en premier lieu le service aux familles et les politiques de la petite enfance, avec l'accueil de jeunes enfants dans les crèches, l'embauche d'assistantes maternelles, les accueils périscolaires ou encore les centres de loisirs. Citons également le soutien à l'épanouissement de l'individu, grâce aux politiques scolaires, sportives, d'accès à la culture et d'accompagnement à la jeunesse. Je n'oublie pas non plus l'action incessante de la Ville pour préserver la dignité humaine, à travers les actions de solidarité en direction des plus fragiles et des plus démunis ainsi que l'assistance aux plus anciens confrontés à des difficultés de dépendance.

L'ambition de la Ville consiste également à offrir un cadre de vie agréable à tous, avec en premier lieu une offre de logements adaptée à la demande des Kremlinois et à leur solvabilité. Il s'agit aussi d'avoir une ville propre, une ville belle et une ville sûre. Par ailleurs, une ville ne se limite pas seulement à un environnement physique, constitué d'habitats, de commerces, de transports ou encore de services de toute nature. Une ville est aussi un lieu d'échanges, de partage et de culture, où doit s'exercer le vivre ensemble. Nous devons par conséquent assurer la socialisation de l'ensemble des Kremlinois en multipliant les lieux de rencontres, générationnelles ou thématiques, ou tout simplement en créant de l'animation et des moments de brassage, où tous les habitants qui le souhaitent se retrouvent dans des instants de festivité pour le simple plaisir d'être ensemble.

Afin de mener à bien ces objectifs, nous devons mettre en œuvre des moyens. Quels sont-ils ? Comme vous le savez, nous avons fait le choix du service public depuis 1995, en privilégiant, sans excès, mais avec détermination, la production de services en régie. C'est ainsi que l'ensemble des repas sont préparés dans nos unités de production, que l'entretien des bâtiments communaux est assuré par des agents territoriaux, que le parc de véhicules de la Ville est entretenu en interne, ou bien qu'une partie des travaux d'entretien est exercée par une équipe de la Direction de l'aménagement et du patrimoine. De fait, nous assumons pleinement la forte proportion de dépenses de personnel dans notre budget. Nous estimons en effet qu'il s'agit là d'une garantie de qualité et d'accès pour tous. Pour autant, les prestations produites en interne ne demandent pas seulement du personnel. Elles nécessitent également des matières premières, de l'outillage, du matériel ou encore des locaux, qu'il faut d'ailleurs acheter, entretenir, assurer et parfois même remplacer.

Pour mener à bien ces politiques, la Ville s'entoure aussi du soutien d'associations sportives ou culturelles, à qui elle met gratuitement à disposition des locaux et qu'elle aide à travers l'attribution de subventions. Ces aides sont également attribuées à des dizaines d'autres associations de taille plus modeste, qui concourent elles aussi à dynamiser le Kremlin-Bicêtre. Ces politiques rencontrent d'ailleurs l'adhésion de nombreux Kremlinois, puisque l'équipe municipale a été renouvelée en 2014. Cet esprit kremlinois ou « ADN kremlinois » contribue sans doute au fait qu'il fait bon vivre au Kremlin-Bicêtre, et parfois même plus qu'ailleurs.

C'est donc dans un souci d'exhaustivité que je vous présente les grandes orientations municipales pour l'année 2016, qui justifient ce budget de dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement. Face à ces dépenses, il faut aussi des recettes. Celles-ci ont plusieurs origines. Tout d'abord la fiscalité, avec la taxe d'habitation et la taxe foncière. Puis, la tarification des services payants au quotient familial, avec le reversement de la fiscalité de la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre, les subventions et participations de la CAF, du Département ou de la Région Ile-de-France ou encore les dotations de l'Etat, qui, comme vous le savez, diminueront encore en 2016. Ces diminutions seront d'ailleurs aggravées par l'augmentation de la contribution de la Ville au fonds de péréquation communal et intercommunal.

Certains se demandent parfois si la Ville est bien gérée. Certes, cette question est tout à fait légitime. Cependant, encore faut-il utiliser les bons critères, pour y répondre. Un mauvais critère reviendrait par exemple à comparer bêtement le budget de la Ville avec celui de la moyenne de strate, en se servant de quelques ratios très peu pertinents. Je développerai ce point si nécessaire, si certains ont l'imprudence de s'aventurer ce soir sur ce terrain. Le plus important pour appréhender la qualité de gestion de la Ville est en réalité de savoir si le budget est équilibré – il l'est – et si la commune est en mesure de faire face à son endettement – ce qui est également le cas. Oui, à l'aune de ces critères, la Ville est bien gérée. J'en veux pour preuve la manière dont nous avons absorbé les baisses de dotations de l'Etat depuis maintenant trois ans, sans augmenter le taux d'imposition locale, ce qui, je le rappelle était un de nos engagements du mandat. Nous tiendrons cet engagement une fois encore cette année, tout comme nous tiendrons ceux que nous avons pris devant la population pour mener à bien la politique qu'elle a choisie.

Certes, il existe toujours une autre politique. Toutefois, encore faut-il la définir et ne pas « raser gratis », car le fait de s'attaquer aux recettes revient aussi à s'attaquer aux services. Je sais très bien que le contribuable trouve toujours l'impôt trop élevé. Néanmoins, le contribuable est aussi un usager qui a des besoins toujours plus grands. En clair, le budget que nous présentons est un juste équilibre entre ces deux tendances, évidemment contradictoires.

Au total, le montant des dépenses et des recettes de fonctionnement s'établira à près de 35 millions d'euros, somme en légère baisse par rapport au budget de l'année 2015. Les charges de personnel s'élèveront à environ 23 millions d'euros et nous notons près de 12 millions d'euros d'autres charges. La fiscalité représentera 18.6 millions d'euros, soit 53 % des recettes. Les dépenses d'équipement se chiffreront en investissement à 3.9 millions et le remboursement de la dette à 2.5 millions d'euros. Quant aux recettes d'investissements, elles seront constituées du remboursement du fonds de TVA, de subventions d'équipements, du produit affecté des amendes, de cessions de patrimoines de la Ville ainsi que d'emprunts à hauteur de près de 3 millions d'euros. De fait, notre stock d'emprunt sera quasiment maintenu.

Ce budget s'inscrit donc dans le cadre de la mise en œuvre de notre programme, car tenir nos engagements est bien la moindre des choses. Dire ce que l'on va faire et faire ce que l'on dit est une exigence que tous les élus, à quelque niveau que ce soit, devraient faire au quotidien.

J'ajoute que ce budget tient aussi compte des contraintes qui s'exercent sur les collectivités territoriales, y compris celles imprévues lors de l'élection 2014. C'est au final un budget d'ambition et de responsabilité au sens plein du terme, construit avec toute la rigueur financière qui s'impose, que je vous demande d'approuver.

Jean-Luc LAURENT

Merci, Monsieur Banbuck. Je vous propose d'ouvrir le débat sur cette proposition de budget primitif pour l'exercice 2016. Qui souhaite intervenir ?

Saïd HASSANI

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Le groupe centriste n'est pas d'accord avec vos orientations budgétaires, que nous trouvons peu ambitieuses. La situation économique du pays ne doit pas être une excuse à votre manque d'initiatives et à votre manque d'ambition pour notre ville.

Les mesurette que vous avez décidées trop tard, me semble-t-il, ne sont pas à la hauteur des défis qui nous ont été lancés. Nous pensons depuis toujours – et je vous invite à relire nos interventions – qu'il faut réaliser des économies et ce à tous les étages. Le maintien de la fiscalité n'est qu'un trompe-l'œil. Les comparaisons ne sont basées que sur le choix de communes laissant croire que la Ville est bien placée. Les chiffres peuvent être manipulés par celui qui veut cacher la vérité et il est toujours possible de leur faire dire ce que l'on veut.

Les recettes, telles que la taxe de séjour payée par les clients des hôtels ou les droits de mutations nous rapporteront davantage. Que fait-on de cet argent ? Tout ce qui a été supprimé dans un souci de baisse des dépenses de fonctionnement, nous le demandions depuis longtemps. Je pense par exemple au festival Russenko. Il vous arrive donc de trouver à l'opposition des qualités de gestionnaire, qualités que nous ne refusons pas de partager. Il en est d'ailleurs de même pour la police municipale. Merci de nous avoir donné raison, après plusieurs années de refus catégoriques.

Les ménages en difficulté ne sont pas un frein à la prospérité d'une ville si celle-ci est bien gérée. L'opposition est très attentive au bien-être des Kremlinois, mais de tous les Kremlinois. Aussi, comme nous ne sommes pas du tout persuadés que vos propositions de budget leur préparent un avenir meilleur et comme nous sommes en désaccord complet avec vous, le groupe centriste votera contre ce budget. Je vous remercie.

Arnaud WEBER-GUILLOUET

Monsieur le Maire, chers collègues. Je serai très bref. Nous avons étudié votre budget primitif avec attention et avons à ce titre posé un certain nombre de questions en commission. J'aimerais donc revenir sur quelques points au risque de passer pour un imprudent.

Nous constatons tout d'abord que la charge fiscale par habitant au Kremlin-Bicêtre s'élève à 706 euros, montant à comparer aux 614 euros moyens de la strate nationale. Je sais que vous n'êtes pas d'accord sur ce point. Cependant, il paraît important de l'évoquer. De la même façon, la dépense moyenne d'investissement par habitant sera de 149 euros pour l'année 2016, à comparer aux 366 euros moyens à l'échelle nationale. En revanche, les dépenses de personnel par habitant se chiffrent à 68.71 euros, chiffre à comparer aux 57.78 euros de la strate moyenne nationale. Le cumul des charges de fonctionnement et de remboursement de la dette en capital s'élève à 103.7 millions, montant à comparer aux 91.90 millions d'euros en moyenne sur la strate.

Certes, ce ne sont que des chiffres. Toutefois, ils nous conduisent à l'analyse suivante : les charges de fonctionnement de la Ville nous paraissent très élevées. De fait, l'investissement sera réduit en 2016. Les habitants du Kremlin-Bicêtre devront faire avec, ou plutôt sans, en matière d'équipements supplémentaires. Les deux étages de la médiathèque resteront donc vides encore quelques années et nous le déplorons.

S'agissant du budget de fonctionnement, la charge de personnel sera également très importante en 2016. Vous ne le contestez pas, puisque vous le revendiquez. Nous en prenons note. D'autre part, la recette sur impôts passe de 24.337 millions d'euros à 26.148 millions, soit une hausse de 7.4 % pour l'année 2016. Les impôts réellement prélevés passent quant à eux de 18.231 millions d'euros à 18.628 millions, soit une augmentation de 2.1 %.

Nous aimerions tous que nos salaires aient augmenté de la même manière cette année. Malheureusement, nous sommes peu à l'avoir constaté autour de cette table.

Par ailleurs, nous observons également une hausse générale des tarifs municipaux de 2 %. Je le répète encore une fois : les salaires n'ont pas suivi cette hausse. Nous déplorons ce manque d'engagement sur la maîtrise des coûts. Les Kremlinois se serrent la ceinture et un signal de modération tarifaire aurait trouvé grâce à nos yeux et certainement aux leurs aussi.

Nous avons abordé l'ensemble de ces points dans le détail durant les commissions, sans pour autant trouver de points de convergences. Je ne reviendrai donc pas sur ce point. En définitive, il ne s'agit pas d'un mauvais budget. Cependant, ce n'est pas celui que nous aurions préparé ni proposé au vote. Aussi, et pour toutes ces raisons, nous voterons contre. Merci de votre attention.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ?

Ibrahima TRAORE

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Le groupe Communiste et citoyen votera ce budget, car il ne s'agit pas d'un budget d'austérité. En effet, il prend en compte les engagements pris devant les Kremlinois. Par ailleurs, nous resterons toujours attentifs aux conséquences des baisses de dotations de l'Etat, qui mettent à mal les politiques que les collectivités territoriales souhaitent mettre en place. Comme à son habitude, l'opposition argumentera sur le nombre trop élevé de fonctionnaires au sein de notre collectivité et nous accusera de gaspiller l'argent du contribuable. Je tenais à lui dire que ces fonctionnaires remplissent des missions de qualité auprès des Kremlinois, dont l'opposition fait d'ailleurs partie.

Monsieur Weber-Guillouet évoque quant à lui le niveau des strates et utilise des comparatifs, en évitant de nous expliquer concrètement ses projets. Les électeurs attendent en effet que l'opposition lui propose un véritable projet. Or, cette dernière ne cesse de voter contre depuis le début du mandat, sans pour autant faire des propositions concrètes qui serviraient peut-être à nourrir le débat démocratique. Bref, excusez-moi de le dire ainsi, mais les interventions de l'opposition restent plates. Je vous remercie.

Estéban PIARD

Monsieur le Maire. Contrairement à l'année dernière, je suis satisfait que nous ayons au moins un débat de fond cette année, au-delà même des questions de forme.

Monsieur Hassani souligne dans son intervention la nécessité d'agir au service du bien-être des Kremlinois et affirme que le budget présenté par la municipalité n'est pas suffisamment ambitieux pour répondre à cet objectif. J'y vois là un paradoxe fondamental. D'une part, vous nous demandez de réaliser davantage d'économies et de l'autre vous nous demandez d'être ambitieux pour les Kremlinois. Certes, il est toujours possible de couper dans les budgets, comme le font d'ailleurs certains de vos amis dans d'autres villes sur des secteurs tels que la culture ou l'éducation – qui sont généralement les premiers sacrifiés au nom des économies à réaliser. Or, je doute que cette méthode agisse au service du bien-être des Kremlinois.

En ce qui concerne les impôts, je note que notre engagement de ne pas augmenter les taux de fiscalité de la taxe d'habitation et de la taxe foncière est remis en cause. Je vous invite toutefois à relire les différentes délibérations que nous avons passées devant ce Conseil municipal l'année dernière et cette année. Les taux votés par la municipalité n'ont pas augmenté depuis le début du mandat et même bien avant. Nous tenons donc cet engagement, y compris dans le contexte actuel de baisses de dotations, car demander davantage aux Kremlinois serait une erreur. D'ailleurs, nous assumons ce positionnement et cette volonté politique.

S'agissant du personnel, j'ai souvenir, Monsieur Weber-Guillouet, que vous nous vantiez avec beaucoup d'enthousiasme le fait de manger correctement dans les écoles de la ville. De fait, disposer d'un service en régie, tel qu'il existe aujourd'hui au Kremlin-Bicêtre, permet non seulement d'offrir un service public de qualité, mais cela évite aussi d'externaliser certaines prestations, dont le coût augmente généralement au détriment de la qualité pour les citoyens. Bref, nous privilégions le personnel en régie, car nous croyons au service public et à son utilité au quotidien.

Pour ce qui est des tarifs enfin, il ne vous aura pas échappé que cette délibération est identique à celle de l'an dernier et que l'augmentation de 2 % est également suivie d'une hausse de 1.17 % des taux du quotient familial, pour tenir compte justement de la hausse des salaires. En définitive, nous avons besoin de solidarité dans le contexte actuel. C'est un élément essentiel du lien social entre les Kremlinois et cette question est centrale pour nous. Or, la solidarité passe également par l'application du quotient familial pour l'ensemble des prestations municipales, ce que ne font pas forcément toutes les villes. Merci.

Geneviève EL MALKI

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Notre groupe approuve les orientations politiques de ce budget, que nous soutiendrons, car il reflète les choix et les priorités tenant compte du contexte actuel. Je pense notamment au festival Russenko, que nous avons dû suspendre provisoirement. Je suis ravie d'ailleurs que vous reconnaissiez le bon sens de ces orientations, sachant que certaines décisions restent évolutives. En effet, il n'est pas impossible d'imaginer que nous revenions à des manifestations culturelles sous une autre forme. Autrement dit, si le cap ne change pas, les décisions d'application sont quant à elles soumises au contexte. Quoi qu'il en soit, nous soutenons les choix de cet exercice 2016.

Bernard CHAPPELLIER

Etre élu consiste à prendre ses responsabilités et à accepter de faire des arbitrages. A ce titre, ce budget primitif tient compte à la fois de la situation des Kremlinois, de la continuité d'un service public de qualité au Kremlin-Bicêtre et des engagements pris pendant les élections municipales, notamment le fait de ne pas augmenter la pression fiscale. Certes, il est toujours possible de faire de l'opposition pour faire de l'opposition. Pour autant, cela n'est pas constructif et une opposition se traduit aussi par des propositions. Or, Monsieur Weber-Guillouet, je n'en vois venir aucune de votre groupe. En clair, soit vous proposez quelque chose, soit vous vous taisez.

Jean-Luc LAURENT

S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je cède la parole à Monsieur Banbuck pour répondre à ces interventions.

Jean-François BANBUCK

Les propos tenus par l'opposition n'appellent que très peu de commentaires. Je me permettrai toutefois d'en faire quelques-uns, après avoir remercié mes collègues de la majorité de leur soutien aux propositions que je viens de vous présenter.

Monsieur Hassani affirme que nous lui cachons la vérité des chiffres et que nous les manipulons. Je suis très surpris car cela fait quasiment deux semaines que ce document budgétaire a été diffusé aux différents groupes. Nous avons également eu une réunion de commission mardi dernier, durant laquelle nous avons bien évidemment demandé si l'opposition avait des questions à poser. Or, si Monsieur Weber-Guillouet en a posé quelques-unes, Monsieur Hassani a déclaré quant à lui qu'il n'avait rien à dire. Cette réunion était pourtant l'occasion ou jamais de les poser. Il n'est donc pas nécessaire de nous accuser ensuite de vouloir cacher quoi que ce soit. Nous vous aurions répondu de la même façon que nous avons répondu aux questions de Monsieur Weber-Guillouet.

De son côté, Monsieur Weber-Guillouet fait des comparaisons avec des villes de 20 000 à 50 000 habitants sur la France entière. Quelqu'un de bon sens dans cette assemblée pense-t-il sincèrement que cet argument ait une véritable signification ? Deuxièmement, vous citez des chiffres qui servent votre démonstration. De fait, vous passez sous silence ceux qui pourraient vous gêner – ou plutôt nous servir. Pourquoi n'avoir pas dit que les dépenses de fonctionnement par habitant au Kremlin-Bicêtre, ou encore l'endettement, étaient inférieurs à la moyenne ? Bref, la rigueur de votre démonstration laisse beaucoup à désirer. La vérité est la suivante : nous avons affaire à des villes aux caractéristiques très différentes, qui, surtout, mènent des politiques différentes. Rappelons-nous quand même que les équipes municipales décident démocratiquement d'une politique et qu'elles la mettent en œuvre. Par conséquent, les résultats diffèrent d'une ville à une autre. Il serait d'ailleurs très inquiétant de trouver les mêmes chiffres dans toutes les villes. Cela signifierait qu'il n'existerait plus de démocratie et que les communes imposeraient la même politique pour tout le monde. Je pense au contraire que ces différences sont un signe de la vitalité démocratique de notre pays. De plus, si nous suivions votre raisonnement, Monsieur Weber-Guillouet, il faudrait appliquer une seule et même norme. Je vous pose donc la question suivante. Vous parlez des villes dont la moyenne se situe au-dessus. Cependant, quid de celles qui se situent en-dessous ?

Autrement dit, si l'on suit votre raisonnement, toutes les villes continueraient d'aller vers le bas et en feraient de moins en moins. Je pense même savoir là où vous voulez en venir ; la dépense publique vous dérange. Voilà pourquoi vous ne souhaitez pas de personnels et que vous souhaitez externaliser à tout crin. En d'autres termes, vous souhaitez en faire le moins possible, car vous considérez que la dépense publique est une mauvaise chose. Eh bien nous pensons justement le contraire. Nous estimons que ce budget est une synthèse des besoins et des capacités des Kremlinois, au regard de leurs besoins sociaux et des exigences de la ville.

Jean-Luc LAURENT

Monsieur Chappellier pour une explication de vote.

Bernard CHAPPELLIER

Le groupe d'Union démocrate et des Ecologistes soutient, approuve et votera pour cette délibération.

Jean-Luc LAURENT

Monsieur Hassani, je rappelle que vous pouvez uniquement prendre la parole pour une explication de vote, conformément au règlement intérieur que nous avons voté à l'unanimité.

Monsieur HASSANI

Monsieur Banbuck, je ne me souviens pas avoir dit que je ne comprenais pas le budget dans mon intervention. Si je ne pose pas de questions en commission, c'est que je n'ai pas envie de vous en poser. Les commissions sont faites pour répondre aux questions s'il y en a. N'allez donc pas nous reprocher de ne pas vous en avoir posées. Encore une fois, le fait de ne pas poser de questions ne signifie pas que nous ne comprenons pas votre budget. Je l'ai d'ailleurs tellement bien compris qu'il me révolte. Par conséquent, je voterai contre. J'en ai le droit. Par ailleurs, arrêtez de nous rabâcher que nous sommes contre les fonctionnaires. Arrêtez aussi de nous rabâcher que la Ville est tellement bien gérée que tout va bien. Cela suffit. Nous ne sommes pas complètement idiots.

Jean-Luc LAURENT

Je vous demande de conclure votre explication de vote.

Monsieur HASSANI

Je vous confirme que je voterai contre.

Jean-Luc LAURENT

Je remercie les différents intervenants, notamment ceux de la majorité qui ont apporté leur soutien à ce projet de budget, présenté au nom de la municipalité par Monsieur Banbuck, que je tiens particulièrement à remercier, ainsi que les services, pour avoir permis à notre Conseil municipal de délibérer au mois de décembre. Il est vrai que nous avons l'habitude de voter ce budget à cette période. Néanmoins, l'accumulation de contraintes, telles que les notifications aléatoires ou incomplètes des recettes par les services de l'Etat ou encore la baisse des dotations de ce dernier, rendait l'exercice quelque peu difficile. De plus, nous évoluons actuellement dans un contexte de mutations qui nous conduit de l'environnement dans lequel nous sommes – avec la Communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre – vers un autre environnement à partir du 1^{er} janvier prochain. Celui-ci reste encore indéfini et les choses devraient se préciser dans les prochaines semaines.

D'autre part, il me semblait essentiel, avec la municipalité, que nous puissions voter ce budget au mois de décembre, tant pour le fonctionnement des services que pour le travail des élus ayant délégation. Il est en effet préférable de commencer avec un budget opérationnel à compter du 1^{er} janvier, plutôt qu'à partir du mois d'avril comme la loi nous y autorise. En tout cas, cette méthode de gestion me paraît meilleure.

Par ailleurs, les éléments donnés et apportés en réponse par Monsieur Banbuck montrent le caractère sain de nos finances publiques. Celles-ci nous permettent en effet d'absorber les baisses de recettes, tout en continuant à répondre aux besoins de la population, avec cependant quelques mesures d'économies. Evidemment, nous nous comportons comme chacun doit se comporter : lorsque les recettes sont moindres, on est obligé de modifier la voilure. C'est en tout cas ce qui a été fait dans un certain nombre de domaines, qu'il convient de souligner. Je pense notamment au festival Russenko, à la réduction sur les colis pour les personnes âgées ou encore au non-remplacement du car.

Pour autant, et malgré ces décisions, nous répondons tout de même aux besoins de nos concitoyens, et la Ville continue d'aller de l'avant au regard des engagements que nous avons pris. Je rappelle en effet que nous maintenons inchangés cette année encore les taux de la fiscalité locale. De fait, les impôts locaux resteront stables une nouvelle fois. J'espère d'ailleurs que nous pourrons continuer sur cette trajectoire dans les prochaines années. Voilà le travail rigoureux mené par l'équipe municipale, avec le soutien des services municipaux que je remercie à nouveau. Je vous propose maintenant de passer au vote global du budget, qui vaudra vote par chapitre, conformément au code général des collectivités locales.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27

Contre : 8 (*Arnaud Weber-Guillouet, Gisèle Peschaud-Boyer, Léa Morgant Alexandra Capuano, Pascal Reisser, Saïd Hassani, Bernard Aubague, Nadia Chiboub*)

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Merci. Le budget primitif pour l'exercice 2016 est adopté et je vous en remercie.

N°2015-092. APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Jean-Marc NICOLLE

Bonsoir chers collègues. Je vais tenter de résumer ce rapport important et volumineux pour la sincérité du débat. Je rappelle que la révision de notre plan local d'urbanisme a été engagée par une délibération de notre Conseil municipal le 26 juin 2014. Cette procédure touche aujourd'hui à sa fin, puisque nous sommes désormais en mesure d'arrêter ce PLU suite à l'enquête publique qui s'est déroulée ici-même en mairie entre le 5 octobre et le 4 novembre 2015. Nous sommes également en situation de vous soumettre ce plan pour approbation, suite à la transmission du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur.

Les objectifs de cette révision complète du PLU du Kremlin-Bicêtre sont les suivants :

- Définir un projet ambitieux qui permettra à la ville de s'inscrire dans la construction de la future métropole du Grand Paris et de participer aux dynamiques territoriales dans le cadre de la création de l'établissement public territorial T12 ;
- Prendre en compte l'arrivée de la future gare Kremlin-Bicêtre-Hôpital, dans le cadre du prolongement de la ligne 14 ;
- Renforcer la démarche environnementale et durable de la Ville au service des Kremlinois pour augmenter la qualité des conditions d'habitat ;
- Décliner les objectifs du schéma directeur de la région Ile-de-France dans le cadre de la loi du Grand Paris, qui impose la construction de 70 000 logements neufs par an. Nous nous inscrivons dans cette démarche tout en maîtrisant le développement de notre ville dans un esprit de mixité et d'amélioration des conditions de l'habitat.

Je précise que tous ces documents ont déjà été remis à l'ensemble des conseillers municipaux lors du Conseil municipal du mois de juin dernier. Nous devons en effet arrêter ce projet de PLU à cette date (avec les mêmes documents), de sorte à engager une concertation publique. Celle-ci a permis de consulter les personnes associées qui, je le rappelle, sont appelées à se prononcer et à donner leur avis sur ce PLU. J'ajoute également que ce document fut mis à disposition de l'ensemble de la population et des élus durant toute cette période d'enquête publique.

Ce rapport, tel qu'il vous est transmis ce soir, précise très clairement les modifications apportées dans chacun des documents proposés à la lecture et à la consultation des élus en juin dernier. Il est donc possible de vous référer au rapport de présentation précédent et à ses annexes. Concrètement, nous y avons ajouté une phase réglementaire qui fixe les droits à construire et les conditions de construction sur l'ensemble de la ville. Ce règlement permet donc d'ouvrir des possibilités de constructions supplémentaires sur l'habitat existant. Il s'agit là de favoriser le parcours résidentiel des Kremlinois, dont certains nous ont fait part de leur difficulté à agrandir leur bien sur la ville, les entraînant ainsi à devoir quitter le Kremlin-Bicêtre.

Ce PLU fixe cinq grandes orientations d'aménagement.

- La requalification de l'entrée de ville sud-ouest, avec un nouveau quartier urbain durable, une mixité fonctionnelle, des services publics, des commerces de proximité ou encore des espaces verts, de manière à rééquilibrer le haut et le bas de la ville. Nous avons privilégié des constructions verticales, de manière à répondre aux besoins de construction de la ville, sachant que le Kremlin-Bicêtre devrait compter environ 29 600 habitants à l'horizon 2030.
- La restructuration et la valorisation du cœur d'îlot Lech Walesa, avec l'intégration d'un quartier vert. Nous avons choisi de réaliser des zones pavillonnaires de ville, compte tenu du tissu urbain existant sur la rue Babeuf et sur l'avenue de Fontainebleau. Cette volonté évitera le « bétonnage » de cette zone avec un habitat limité à des hauteurs de R+2 ou R+3 maximum.
- La création d'une nouvelle polarité sur le secteur stratégique de la future gare Kremlin-Bicêtre-Hôpital dans le cadre du prolongement de la ligne 14. Cette programmation tient compte à la fois des besoins de la société du Grand Paris, de l'AP-HP et des besoins d'activités et de logements. Nous devons en effet rapprocher le domicile de nos concitoyens de leur lieu de travail.
- La requalification de l'îlot Rossel-Général Leclerc, avec l'intégration d'un nouvel équipement public. Je précise que la municipalité a décidé de maintenir les pavillons situés sur la rue Rossel. Cette initiative permettra de répondre à la problématique d'habitats insalubres de cette zone ;
- La constitution d'un axe paysager communal structurant dénommé Le Ruban vert. Cette action montre la volonté politique de l'équipe municipale de développer rapidement ses orientations politiques en matière d'environnement.

Voilà donc les éléments que je pouvais préciser de nouveau concernant ce PLU, sachant que la liste des adaptations demandées par les personnes associées figure dans le rapport. Ce dernier contient également les modifications demandées dans le cadre des réserves émises par le commissaire-enquêteur, de manière à préciser une nouvelle fois certains aspects règlementaires. Je pense par exemple aux règles de stationnement ou encore à la dénomination de rues des communes environnantes. Au final, le commissaire-enquêteur a donné un avis favorable à ce projet de PLU, que je vous demande à mon tour d'approuver.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Qui souhaite intervenir ?

Nadia CHIBOUB

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Avec ce dossier très conséquent de modifications du PLU, vous voulez changer la physionomie de la ville. Il est vrai que les termes employés pour amener ce changement sont choisis pour faire rêver une partie des Kremlinois. Restons réalistes. Le Ruban vert, de par sa dénomination, laisse imaginer un chemin de campagne boisé, avec une herbe rase verte et, comme il se doit, des petits oiseaux perchés dans les arbustes. Ce n'est pas en plantant quelques arbres dans une rue qu'elle peut prendre la dénomination de ruban vert, d'autant qu'à la lecture du document, vous indiquez une capacité de construction de 2 470 logements, soit 130 logements par an.

Contrairement à ce que vous faites croire, nous ne sommes pas opposés à la construction de logements, qu'ils soient sociaux ou privés. Le logement fait partie des besoins de tout être humain et il conditionne l'emploi. Par contre, nous sommes opposés à une sur-densification, que vous souhaitez ardemment atteindre, pour figurer parmi les communes de plus de 30 000 habitants. Ce but ne peut être atteint qu'au détriment des espaces verts. Vous avez déjà mis en œuvre ce mode de réalisation.

Vous proposez aussi toujours d'élever la hauteur des constructions. C'est encore au détriment des habitants et du voisinage, dont la luminosité diminuera dans leur appartement. L'exemple de ce bâtiment R+8 rue Rossel, qui est une zone pavillonnaire plus qu'une zone de building, entraînera une perte d'ensoleillement sur la rue du Général Leclerc. Par ces constructions, vous cacherez également une partie du monument historique qu'est l'hôpital, qui participe à la fierté et à la renommée de notre ville. L'étude sur les nuisances sonores montre que plus de 50 % des Kremlinois subissent des nuisances de ce type liées à l'environnement. Ce chiffre diminue la nuit, mais reste encore très élevé puisque plus d'un tiers des Kremlinois sont concernés. Les zones les plus touchées possèdent pour la plupart une rangée d'arbres qui capte une partie de ces bruits.

Votre document semble passer sous silence les mesures que vous allez mettre en œuvre. Plus de la moitié de la population restera avec un niveau sonore dépassant la normale.

Votre vision concernant le développement économique et le commerce est sans ambition. Depuis la réalisation du centre commercial, le petit commerce ne fait que souffrir et les fermetures se font de plus en plus fréquentes. Le dispositif subventionné par OKABE ne peut être qu'un pansement. Le développement d'activités est beaucoup trop insuffisant. Compter uniquement sur le quartier desservi par la nouvelle gare Kremlin-Bicêtre-Hôpital ne comblera qu'une partie de votre déficit antérieur sur les commerces de qualité et de proximité. Le groupe centriste votera contre votre projet. Je vous en remercie.

Léa MORGANT

Monsieur le Maire, chers collègues, citoyennes et citoyens du Kremlin-Bicêtre. Le Conseil municipal de ce soir présente deux sujets majeurs que sont le vote du budget et le PLU. Une fois établi le fait que vous fixez les ordres du jour des différents conseils arbitrairement – comme par exemple le budget qui pourrait être voté plus tard –, rappelons le contexte politique de ce mois de décembre, avec les élections régionales des 6 et 13 décembre derniers. Rappelons également que les documents concernant ces sujets nous ont été transmis tardivement compte tenu de l'épaisseur des dossiers – c'est-à-dire seulement cinq jours avant le présent Conseil. Rappelons aussi que lors du précédent Conseil du mois de novembre, l'opposition vous avait alerté, Monsieur le Maire, sur cette problématique du conséquent ordre du jour du Conseil à venir – c'est-à-dire celui de ce soir. Nous vous avons alors demandé à recevoir les dossiers dans un délai raisonnable, c'est-à-dire avant le délai minimum légal de remise des documents.

Rappelons par ailleurs que les élus de l'opposition – vous êtes bien placé pour le savoir pour avoir occupé ce même siège il y a une dizaine d'années de cela – travaillent les dossiers sur leur temps libre, c'est-à-dire après le travail. Non, être élu n'est pas notre métier. Oui, nous sommes des hommes et non des machines. Dédouons également du fait que nous ayons à voter, et donc à travailler sur deux dossiers importants le même mois – période d'élections qui plus est – et que nous ne recevions les documents à l'étude de votre politique si tardivement. S'agit-il d'une simple coïncidence, d'une erreur malencontreuse de timing ou d'une volonté délibérée de prendre de court les conseillers municipaux de l'opposition, quelle que soit leur couleur politique ? Nous n'osons penser que vous agissez ainsi pour que nous n'ayons matériellement pas le temps de prendre suffisamment connaissance de ces dossiers et que nous ne soyons pas ainsi en mesure de débattre à armes égales. Nous n'osons le penser, mais permettez-nous de nous interroger tout de même fortement.

Quoi qu'il en soit, en agissant ainsi, et en imposant ce débat à des élus qui ne peuvent pas prendre suffisamment connaissance de ce qui leur est présenté, vous muselez l'opposition qui, je le rappelle représente tout de même une partie notable de la population kremlinoise et vous méprisez la démocratie. Cette façon archaïque de faire de la politique n'est plus envisageable. D'ailleurs, les suffrages exprimés lors des élections de décembre l'ont bien montré, tant par l'abstentionnisme que par le vote extrême : les Français en ont assez. C'est pourquoi ce soir, l'opposition Un nouveau souffle pour le Kremlin-Bicêtre est amère. Elle est même en colère à l'évocation de cet important sujet. De fait, nous vous demandons de bien vouloir reporter ce point important pour l'avenir du Kremlin-Bicêtre à un Conseil municipal ultérieur. Nous invitons également les autres élus de l'opposition dans ce même cas de figure à soutenir cette position. C'est pourquoi l'opposition Un nouveau souffle pour le Kremlin-Bicêtre ne prendra pas part au vote. Merci de votre attention.

Nadia MERSALI

Bonsoir. Je suis très étonnée de cette position de victime que vous adoptez ce soir. Je rappelle en effet que le budget a déjà largement été discuté lors des séances précédentes et que nous avons eu connaissance des documents concernant le PLU tout au long de l'année. Or, comme vous avez assisté à toutes ces séances, vous auriez dû prendre part à ces débats et faire des propositions, au lieu de marquer votre opposition. Votre position de victime n'a par conséquent aucune raison d'être. Vous êtes autant responsable que nous. Arguer de votre temps de travail n'est pas une excuse, car nous travaillons tous. Cependant, nous prenons le temps de consulter les documents qui nous sont donnés. Peut-être avez-vous un problème d'organisation de votre temps. Si tel est le cas, cela ne regarde que vous et non pas le Conseil municipal.

Concernant le Ruban vert, cela fait du bien d'entendre un peu de poésie pendant les séances. Pour autant, je ne pense pas que cela soit le but. Le Ruban vert est en effet un projet beaucoup plus sérieux que les petits oiseaux qui battent des ailes en haut des arbres. Là encore, il serait bon que vous lisiez les documents à votre disposition, de manière à pouvoir faire des commentaires un peu plus tenus. Je vous remercie.

Estéban PIARD

Je pense qu'il faudrait vraiment clôturer ce débat sur la question des délais. Ceci dit, cela est peut-être une esquivage malhabile. Certes, vous pouvez toujours vous réfugier derrière les délais d'envoi de documents pour éviter d'avoir à produire une réflexion de fond sur un sujet aussi important que le PLU, qui dessine ce que sera le Kremlin-Bicêtre à l'horizon 2030. Heureusement, cela ne trompe personne. Par ailleurs, l'image que vous avez des élus de la majorité me paraît sinon fautive, au moins déléguée.

Pour répondre à Madame Chiboub, il ne vous aura pas échappé que ce PLU comporte plusieurs OAP. D'ailleurs, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler plusieurs fois dans ce Conseil municipal. Concernant l'OAP sur le Ruban vert, la densification telle que vous l'entendez n'est pas une construction de buildings. Il s'agit d'une OAP conséquente qui traverse la ville. Je veux bien que vous en dressiez une image réductrice, mais si vous creusiez davantage le document, vous verriez que ce projet est autre chose que quelques arbres plantés dans la ville. Je rappelle en effet que ce PLU contient l'idée d'un projet de ville, avec comme perspective la transformation du Kremlin-Bicêtre dans les quinze prochaines années. Nous sommes responsables devant les Kremlinois qui nous ont fait confiance. Nous leur proposons donc un projet d'avenir et un horizon collectif, pour qu'ils ne restent pas dans les clichés ou dans les représentations hasardeuses que vous décrivez.

Jean-Luc LAURENT

S'il n'y a pas d'autres demandes d'interventions, je demande à Monsieur Nicolle de répondre.

Jean-Marc NICOLLE

Je regrette que le débat ne soit pas plus conséquent pour un tel dossier et qu'il se résume uniquement à la forme. Je rappelle en effet que cela fait maintenant plus d'un an et demi que nous travaillons sur ce plan et que ce sujet est déjà passé trois fois devant le Conseil municipal. J'ajoute que le dossier vous a été remis dans sa forme quasi-définitive, puisque le rapport de présentation de ce soir ne fait que cinq pages, dont deux relatent très clairement les modifications apportées dans le dossier de consultation que vous avez reçu en juin dernier. Voilà la vérité. Vous pouvez donc raconter tout ce que vous voulez sur le fait que vous n'auriez pas reçu les documents en temps et en heure, mais il faut tout de même assumer ses positions. D'ailleurs, vous avez choisi dès le départ de vous désintéresser totalement de ce PLU. J'insiste à ce propos sur la démarche exemplaire menée par la Municipalité pour faire participer les Kremlinois au maximum. Ces derniers se sont mobilisés et nous ne pouvons que les en remercier.

Madame Morgant, vous parlez de quelque chose que vous ne connaissez pas. Les Kremlinois présents ce soir dans la salle ne démentiront d'ailleurs pas ce que je dis. Tout d'abord, nous avons organisé des ateliers urbains dans lesquels 30 à 50 personnes ont participé. D'autre part, nous avons tenu quatre réunions publiques, ici-même dans la salle du Conseil municipal, avec à chaque fois la participation d'une centaine de personnes – nous avons même réuni 200 personnes lors de la dernière réunion. Il n'est donc pas possible de dire que la Municipalité a souhaité travailler un dossier « sous le manteau » en voulant cacher toute la procédure. S'ajoute à cela la participation des Kremlinois à l'enquête publique qui se sont mobilisés et ont écrit leurs remarques dans le cahier prévu à cet effet. Or, nous avons cherché l'opposition municipale durant toutes ces réunions et n'avons eu aucune observation de sa part dans le cahier d'enquête réglementaire. Voilà donc la triste vérité, même si vous essayez de nous raconter que vous êtes maltraités. Je pense tout simplement qu'il s'agit d'un choix délibéré de votre part et qu'il faut l'assumer comme tel.

Pour répondre à Madame Chiboub, et à sa notion de building, je rappelle qu'il s'agit d'un immeuble de huit étages. Le terme employé n'est donc pas adapté. S'agissant du Ruban Vert, et du chemin de campagne que vous décrivez, vous devriez être un peu plus respectueuse des Kremlinois. De plus, la Municipalité a eu l'honnêteté de présenter une esquisse de ce que pourrait être ce Ruban Vert durant sa campagne municipale. D'ailleurs, si vous comparez l'OAP inscrite dans le PLU, tel qu'il vous est proposé ce soir pour approbation, et ce que nous avons proposé à l'époque aux Kremlinois pendant la campagne, vous vous apercevrez que nous sommes restés fidèles à ce que nous avons présenté.

Vous parlez ensuite de densification et de notre manière de densifier. Comme je vous l'ai déjà expliqué, il coexiste une certaine densification verticale dans certains quartiers et des zones urbaines pavillonnaires, comme le quartier Lech Walesa par exemple. J'ajoute que nous prêtons également une attention particulière au traitement des cœurs d'îlots, ce qui ne fut pas le cas de vos prédécesseurs qui ont réalisé quelques scories dans la ville. Dois-je vous rappeler les belles erreurs commises dans le passé en matière d'urbanisme, comme la galerie des Demoiselles ou la galerie Grand sud, dont il faut aujourd'hui gérer les problèmes d'insécurité ? Or, si vous aviez lu le document du PLU avec attention, vous auriez constaté que nous proposons tout l'inverse. Nous proposons même quelques mesures conservatoires pour échapper à ce type d'urbanisme, de sorte à anticiper les problématiques de sécurité liées à des erreurs de conception urbanistiques réalisées dans le passé.

Enfin, vous revenez régulièrement sur un sujet qui malheureusement ne se vérifie pas par les chiffres. Vous dites que notre ville connaîtrait un ralentissement économique et que l'activité y serait trop faible (ou plutôt « insatisfaisante »). Je vous renvoie tout simplement aux chiffres des fonds de concours entre la Communauté d'agglomération et la Ville du Kremlin-Bicêtre que nous approuvons tous les ans en Conseil municipal. Concrètement, les fonds de concours relatifs au pacte financier fiscal et social du Kremlin-Bicêtre ont progressé tous les ans. Cela signifie que les ressources fiscales de la commune ont systématiquement évolué durant ces dernières années. Je précise que ces chiffres ne sont pas du tout liés aux taux, mais bel et bien au dynamisme de l'activité économique de la ville. Ces résultats se vérifient d'ailleurs tant sur les ressources économiques que sur les droits de mutation. Oui, les droits de mutations restent stables, malgré une conjoncture difficile.

Quoi qu'il en soit, ces deux éléments prouvent que le Kremlin-Bicêtre reste une ville attractive, grâce à l'activité municipale. De plus, le PLU que je vous demande d'approuver ce soir, nous permet d'entrer dans la métropole du Grand Paris dans de bonnes conditions. De fait, il ne serait pas raisonnable de reporter ce dossier, comme vous le demandez. Si tel était le cas, vous savez parfaitement que ce PLU devrait être approuvé par le futur établissement public territorial – qui devrait théoriquement voir le jour à partir du 1^{er} janvier 2016 –, s'il ne l'était pas ce soir. Cela signifierait que la ville perdrait du temps, le temps que cet EPT se mette en place. En définitive, nous avons bien deux conceptions différentes de la ville. Notre majorité possède une conception politique volontariste qui assure l'entrée de la ville dans la métropole, pour que le Kremlin-Bicêtre conserve le dynamisme dans lequel il évolue depuis plusieurs années.

Jean-Luc LAURENT

Merci, Monsieur Nicolle. J'ai bien entendu que nous sommes saisis d'une demande de report. Vous avez sollicité le fait que cette question soit abordée et elle l'est. La réponse de la Municipalité est négative. J'insiste par ailleurs sur l'importance de délibérer ce soir même, d'autant plus que nous travaillons sur ce dossier depuis bientôt deux ans. Vous avez donc eu l'occasion de vous en saisir plusieurs fois, notamment pendant les commissions municipales et à trois reprises durant les séances du Conseil municipal. De la même façon, vous avez pu participer aux différentes réunions de concertation, comme tous les citoyens du Kremlin-Bicêtre. Vous auriez alors pu prendre la parole pour donner votre point de vue, si vous aviez été présents, puisque tous les élus étaient conviés (à la fois comme élu et comme citoyen). Vous auriez aussi pu donner les éléments qui vous conduisent à voter contre telle ou telle disposition. Or, vous avez brillé à la fois par votre silence et par votre absence. Cette attitude n'est donc ni responsable ni respectueuse du travail municipal que nous menons depuis maintenant deux ans.

De plus, cette approbation de projet aurait été impossible si le commissaire-enquêteur avait émis un avis défavorable. Je rappelle que celui-ci est nommé non pas par le Maire, mais par le Président du tribunal, en tant que personnalité indépendante, pour recevoir les habitants, prendre connaissance des différentes observations et se forger une opinion sur ce projet, au regard du code de l'urbanisme pour donner un avis. Il se trouve que le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable assorti d'une réserve et de plusieurs recommandations. Bien entendu, la réserve doit être suivie. Quant aux recommandations, elles sont laissées à l'appréciation du Conseil municipal. A ce titre, Monsieur Nicolle propose de les prendre toutes en considération au nom de la majorité car elles sont constructives et positives.

Comme nous avons un avis favorable, le fait de ne pas délibérer ce soir reviendrait à considérer que le développement et l'avenir de la ville ne nous importe pas. Peut-être que cela ne vous importe pas, mais cela nous

importe. Cette vision du Kremlin-Bicêtre à l'horizon 2030, qui donne des éléments de perspectives et procède à certaines modifications de réglementation d'urbanisme est nécessaire. Enfin, si nous ne délibérons pas ce soir, nous nous interdisons d'agir dans le sens souhaité par les habitants, qui se sont manifestés dans les réunions publiques pendant la concertation et auprès du commissaire-enquêteur, pendant au moins deux ans. Voulons-nous vraiment pénaliser ces habitants qui attendaient ces modifications ? Voulons-nous mettre ce plan en suspend au regard des projets décidés à l'occasion du grand rendez-vous électoral de 2014 et remettre tout cela à plus tard ? Vouloir que rien ne bouge est sans doute votre objectif pour dire ensuite que rien n'a été fait sur la ville. Eh bien non. Je vais donc mettre votre demande aux voix en appelant à voter contre. Si le Conseil municipal décide de rejeter votre demande de report du dossier de révision du PLU à une prochaine séance, nous en délibérerons et le voterons j'espère ce soir. Je mets donc aux voix la demande de renvoi de ce rapport à une séance ultérieure.

Résultat du vote de la motion de renvoi

Votants : 35

Pour : 5 (*Arnaud Weber-Guillouet, Gisèle Peschaud-Boyer, Léa Morgant Alexandra Capuano, Pascal Reisser*)

Contre : 30

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

La motion de renvoi n'est donc pas approuvée. S'il n'y a pas de demandes d'explication de vote, je mets maintenant aux voix la proposition de révision du PLU présentée par Monsieur Nicolle.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27

Contre : 3 (*Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Bernard Aubague*)

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 5 (*Arnaud Weber-Guillouet, Gisèle Peschaud-Boyer, Léa Morgant Alexandra Capuano, Pascal Reisser*)

Jean-Luc LAURENT

La révision du PLU est donc approuvée.

N°2015-093. ADOPTION DES NOUVELLES CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES KREMLINOISES USKB ET CSAKB

Bernard CHAPPELLIER

Mesdames et Messieurs, chers collègues. L'organisation et la promotion des activités physiques et sportives sont régies par la loi n°1984-610 du 16 juillet 1984 du code du sport. Dans ce sens et afin de garantir la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et conformément à la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, il y a obligation de conclure une convention d'objectifs pour les clubs dont les subventions annuelles attribuées dépassent la somme de 23 000 euros. Aussi, la Ville ayant mis en œuvre une politique partenariale reposant notamment sur la reconnaissance et l'aide d'un club omnisport (le CSAKB) et d'un club de tennis de table (l'USKB), et au regard de l'orientation de la politique sportive municipale en faveur des valeurs éducatives et du sport pour tous, il est convenu de la nécessité de continuer à accompagner ces clubs dans une démarche de projets et d'objectifs qui ont évolué par rapport aux précédentes conventions.

Cependant, compte tenu de la crise économique qui perdure et de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2015 à 2019 qui comprend un plan d'économies, l'Etat s'est fixé comme objectif de réduire ses concours aux collectivités territoriales. Ces diminutions se traduisent pour les collectivités par une perte de 10 % de la DGF et donc de 30 % de ce concours financier pour la période 2015 à 2017. A la lumière de ce constat, les objectifs inscrits dans les conventions prendront ainsi en compte les contraintes financières de la Ville pour les années à venir, notamment dans le cadre de la subvention annuelle versée aux clubs.

C'est la raison pour laquelle d'une part le montant des subventions a été diminué et d'autre part qu'un ratio plafonné indexé sur les recettes des clubs (cotisations et recettes propres) conditionnera le montant des subventions versées chaque année. Ainsi, je vous demande de bien vouloir adopter les conventions d'objectifs ci-jointes pour une durée de trois ans, avec les associations sportives USKB et CSAKB, pour lesquelles le montant annuel de la subvention municipale dépasse la somme de 23 000 euros.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Bernard AUBAGUE

Mesdames et Messieurs, chers collègues. Permettez-moi au préalable de saluer l'élection du nouveau président du CSAKB, présent ce soir dans la salle, ainsi que le dynamisme de cette association kremlinoise historique.

Cette convention propose d'ajouter un article concernant le développement durable. On voit bien ici la main de Monsieur Chappellier, puisque ce sujet est aujourd'hui dans l'air du temps. Néanmoins, il vaudrait mieux que tout cela soit suivi d'effets. En revanche, je ne doute pas que le CSAKB a déjà appliqué certains de ces préceptes depuis de nombreuses années. Aussi, comme ces deux conventions vont dans le bon sens, nous voterons pour.

Je vous invite par ailleurs à regarder la convention d'objectifs de l'USKB, et notamment l'article 15 qui fait état du CSAKB. Je vous indique cette erreur, car j'ai bien tout lu du début jusqu'à la fin. Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Nous prenons note de cette erreur. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets ce rapport aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Je salue en votre nom la présence du nouveau président du CSAKB. Je tenais à la fois à le féliciter pour son élection et à lui dire qu'il commencera bien son mandat avec une nouvelle convention d'objectifs, qui plus est adoptée à l'unanimité. J'imagine que cela ne le surprend pas, puisqu'il a participé activement aux discussions avec la municipalité pour la mise au point de la convention concernant le CSAKB.

Je vous propose maintenant de passer à la suite de notre ordre du jour. A ce titre d'ailleurs, je demanderai aux différents rapporteurs d'être concis, puisque tous les rapports ont été vus en commissions. Parfois même, la lecture du titre de la délibération par le Maire suffira. Nous passerons ensuite aux questions ou aux observations des élus.

N°2015-094. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES - EXERCICE 2016

Bernard CHAPPELLIER

Le budget fixe les prévisions globales des crédits destinés aux subventions, avec d'une part une délibération spécifique détaillant les organismes bénéficiant d'une subvention et de l'autre une délibération permettant l'engagement juridique de ces crédits. Pour l'année 2016, je vous propose d'attribuer les subventions suivantes, en vous rappelant que conformément à la réglementation, une convention a été signée entre la Ville et chaque organisme dont le montant de l'attribution est supérieur à 23 000 euros (article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000) :

- Club sportif athlétique du Kremlin-Bicêtre : 233 860 euros ;
- Club union sportive du Kremlin-Bicêtre : 50 000 euros ;
- Association citoyenneté active : 6 000 euros.

Soit un total de 289 860 euros.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? (*Il n'y en a pas*). Je mets ce rapport aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

N°2015-095. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CLUB KREMLIN-BICÊTRE UNITED

Bernard CHAPPELLIER

Depuis plusieurs années, le club sportif Kremlin-Bicêtre United développe une pratique de *freestyle* en loisirs et en compétition et de plus en plus de jeunes Kremlinois rejoignent l'association et son activité. Des résultats sportifs remarquables ont été obtenus, dont un titre de champion de France 2014-2015 et une qualification en phase finale de la coupe UEFA.

La Ville apporte son soutien à l'association et au développement de cette discipline émergente depuis sa création. L'association et la commune ont noué un partenariat qui se traduit par le renouvellement annuel d'une convention de mise à disposition des équipements sportifs et comportera une mention sur le développement durable.

Le club a récemment transmis un dossier comprenant les comptes de l'année 2014 établis par un expert-comptable et une demande de subvention pour l'année 2015.

Compte tenu du rayonnement du club auprès des jeunes Kremlinois et de l'orientation de la politique sportive municipale en faveur des valeurs éducatives et du sport pour tous, il est proposé ce soir de soutenir l'activité de *freestyle*, unique discipline pratiquée par le club, et d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 euros à Kremlin-Bicêtre United pour l'exercice 2015.

Jean-Luc LAURENT

Je vous informe que Madame Mersali doit s'absenter. Elle laisse pouvoir à Monsieur Guillaud-Bataille. Y a-t-il des interventions sur le rapport présenté par Bernard Chappellier ? (*Il n'y en a pas*).

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2015-096. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS SOCIO-ÉDUCATIVES (ADASE) - EXERCICE 2016

Didier ROUSSEL

Monsieur le Maire, chers collègues. Après examen des documents budgétaires fournis par l'Adase, il apparaît que le nombre d'adhérents kremlinois sur les activités conventionnées diminuent de 13 %, ce qui représente 39 adhérents.

En conséquence et conformément à la convention qui a été signée en juillet, la somme attribuée à cette association diminuera de 13 %. C'est pourquoi, pour l'année 2016, je vous propose d'attribuer la somme de 36 020 euros.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Nadia CHIBOUB

Monsieur le Maire, chers collègues. Nous regrettons votre choix d'asphyxier l'Adase par la diminution de la subvention accordée par la Ville. Le choix de votre équipe municipale d'orienter les subventions uniquement sur certaines activités prive les Kremlinois du loisir de pratiquer une activité en raison de son coût élevé. C'est une démonstration de votre politique de traitement inégalitaire des personnes et des associations. C'est donc un vote contre cette politique que nous prononcerons, pour que tous les Kremlinois puissent bénéficier des mêmes conditions dans les diverses associations qu'ils fréquentent sur la commune. Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ?

Didier ROUSSEL

La municipalité n'est pas responsable du fait que l'Adase perd des adhérents. Dans les faits, les dirigeants signent une convention, mais n'atteignent pas les objectifs qu'ils ont eux-mêmes fixés et par ailleurs ils ne semblent pas être à l'écoute des conseils que nous leur donnons. Malgré cela, nous continuons à subventionner l'ADASE, mais en contrepartie, nous diminuons la subvention.

Jean-Luc LAURENT

Nous n'avons aucune volonté d'asphyxier l'Adase. Toutefois, il y a une réalité avec des règles qui sont fixées dans une convention d'objectifs. La Ville soutient et continue à soutenir l'Adase, elle donne des conseils et fixe des objectifs partagés. Je vous rappelle que nous sommes les seuls à soutenir l'Adase désormais, puisque les institutions qui la soutenaient ne la soutiennent plus pour des raisons d'économies ou autres.

En revanche, nous ne leur interdisons pas de développer des activités qui ne figurent pas dans la convention. C'est ce qu'elle a fait pour essayer de générer des recettes supplémentaires. C'est son choix, mais elle ne peut pas nous demander de pallier cette situation dans la mesure où les autres activités ne rapportent pas suffisamment. Nous soutenons des activités, comme dans tout domaine. Je mets cette subvention aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 32

Contre : 3 (*Saïd Hassani, Bernard Aubague, Nadia Chiboub*)

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à la majorité.

N°2015-097. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE LA VILLE A DIVERSES ASSOCIATIONS - EXERCICE 2016

Geneviève EL MALKI

Nous vous proposons d'approuver le versement d'une subvention globale de 14 000 euros aux diverses associations désignées dans la délibération et son annexe. Cette subvention se répartit selon les champs d'action et leur engagement dans la politique de la ville.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Gisèle PESCHAUD-BOYER

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Nous avons demandé l'année dernière que le vote soit dissocié, association par association, pour que nous puissions nous faire un avis avant de voter. Or nous nous retrouvons, comme l'année dernière, avec un méli-mélo d'associations diverses et deux choix possibles : oui ou non. Lors de la Commission, j'ai signalé que nous ne prendrions pas part au vote pour cette raison.

Jean-Luc LAURENT

J'ai dit à votre président de groupe et aux deux présidents de groupe tout à l'heure que vous auriez les dossiers.

Gisèle PESCHAUD-BOYER

Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais on nous représente 25 associations et un montant global. De surcroît, les associations sont amalgamées. Nous avons l'association Vie, Fêtes et Rencontre, le Secours Catholique, SOS enfants, Aux sergents du Kremlin, Artscenic, etc. Elles pourraient être classées par thème d'activité.

Jean-Luc LAURENT

Ce que vous dites est juste.

Gisèle PESCHAUD-BOYER

Nous avons également deux ou trois associations sur les fraternités avec les pays africains. Nous n'avons rien contre, mais nous demandons à ce qu'elles soient regroupées par catégorie pour que nous puissions voter. C'est la même présentation que l'année dernière et je trouve cela dommage. Personnellement, je ne prendrai pas part au vote.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Estéban PIARD

Pour éviter un vote très long, j'invite Madame Peschaud-Boyer à nous dire concrètement quelles sont les associations pour lesquelles elle ne souhaite pas voter et à nous en donner les raisons explicites qui seront consignées au procès-verbal. En outre, cela éviterait de se cacher derrière une procédure pour nous dire que vous ne souhaitez pas que nous soutenions telle ou telle association présente dans cette liste.

Jean-Luc LAURENT

Je confirme que vous avez fait une demande l'année dernière. Pour toute association qui fait l'objet d'une demande de vote disjoint, je fais un vote disjoint et le secrétariat général fait autant de délibérations (*bis, ter, quater...*) que nous transmettrons ensuite à la préfecture. N'hésitez pas à dire si vous souhaitez une disjonction. Etes-vous prêts pour cela ou pas ? Rien ne vous empêche de donner la liste, si vous le souhaitez. Il n'y a aucun problème de forme.

Nous en avons tenu compte l'année dernière en mentionnant que vous n'étiez pas d'accord et que vos votes étaient dissociés selon les associations. Si vous nous le redemandez en précisant quelles associations vous souhaitez voir dans un second vote, nous le ferons. Le secrétariat général établira ensuite des délibérations distinctes.

Vous avez tout, même le résumé de l'activité des associations en annexe. Quelles associations voulez-vous exclure de la liste ? Avez-vous besoin d'une suspension de séance ? Très bien, nous allons suspendre la séance.

La séance est suspendue à 22 h 30 et reprise à 22 h 40.

Jean-Luc LAURENT

Nous vous écoutons. Avez-vous une demande à formuler ? Je demande au secrétariat général d'être tout ouï pour noter.

Arnaud WEBER-GUILLOUET

Monsieur le Maire, nous avons modifié notre position de vote. Nous allons voter pour cette délibération, à l'exclusion de l'association Au sergent du Kremlin.

Jean-Luc LAURENT

C'est noté, Monsieur Weber-Guillouet. Je vois que la suspension de séance a été utile pour vous harmoniser et finalement réduire à une *short-list*, comme on dit, vos vellétés de ne pas apporter votre soutien à des subventions d'associations. Ceci restera consigné au procès-verbal, puisque tout est enregistré et que tout est consigné par écrit, grâce à la demande de l'opposition. Pouvons-nous en connaître la raison ?

Arnaud WEBER GUILLOUET

Je souhaiterais ajouter qu'il vous est demandé pour l'année prochaine pour ce même type de délibération un classement des associations par catégorie ou par type d'activité à définir.

Jean-Luc LAURENT

Nous vous laissons réfléchir à tout cela et vous nous le préciserez en Commission. Je donne la parole à Madame Peschaud-Boyer.

Gisèle PESCHAUD-BOYER

Monsieur le Maire, chers collègues. Je voulais simplement souligner que je trouvais curieux de voter dans la même délibération une aide de 200 euros à l'association Stop à l'alcool et une aide de 300 euros à l'association Au sergent du Kremlin. C'est la raison pour laquelle je ne voulais pas voter.

Jean-Marc NICOLLE

Je voudrais que Madame Peschaud-Boyer m'explique la définition qu'elle donne à l'association Au sergent du Kremlin, dans la mesure où elle l'oppose à l'association Stop à l'alcool. Expliquez-vous et je vous donnerai ensuite l'intitulé exact des statuts de cette association et ses objectifs.

Gisèle PESCHAUD-BOYER

Soit nous aidons l'association Stop à l'alcool, soit nous aidons l'association Au sergent du Kremlin. Je peux tout à fait comprendre qu'elle permet de passer de bons moments entre amis en appréciant et en apprenant un certain nombre de choses, mais je trouve qu'il est contraire d'aider ces deux associations dans la même délibération. Cela me dérange.

Je soutiens Monsieur Weber qui demande que les associations soient dissociées par style d'aide. Par exemple, il faudrait regrouper les associations comoriennes pour que l'on puisse comprendre et les voter ensemble. Il y a plusieurs associations comoriennes, plusieurs associations malgaches et plusieurs associations africaines. Nous n'allons pas demander une délibération pour chacune d'entre elles, mais il faudrait que ce soit logique.

Jean-Luc LAURENT

J'ai demandé à chacun d'être concis, parce que je voudrais que nous puissions avancer.

Laurent GIRIER

Je souhaiterais faire une remarque d'ordre général. Nous avons plusieurs délibérations ce soir concernant les subventions aux associations. Nous avons passé celle de l'ADASE et nous sommes maintenant sur une liste d'associations. Nous verrons qu'il y a d'autres discussions autour des associations.

J'émet ce vœu qui, je l'espère, ne restera pas pieux, le vœu que nous sortions par le haut de ce type de discussion. L'opposition pourrait nous expliquer globalement ce qu'elle pense de la politique de subvention aux associations et nous dire quelles seraient ses propositions, de façon à ce que nous engagions un débat constructif et que nous n'ayons pas l'impression d'être confrontés à une forme de guérilla dans laquelle les motivations ne sont pas nécessairement claires, à un moment où il convient d'éclairer notamment les citoyens qui ont pris la peine de venir assister à ce Conseil municipal.

Ce serait tout à l'honneur de l'ensemble des conseillers municipaux de sortir de ce débat par le haut en expliquant globalement les enjeux, ce que vous feriez et comment vous feriez pour gérer le monde associatif local. Je vous remercie.

Estéban PIARD

Permettez-moi de faire une remarque de forme sur un débat de forme. Soit nous votons pour l'ensemble des associations en une seule délibération, soit nous passons 25 délibérations différentes. Je tiens à dire que je m'oppose et que mon groupe s'opposera à ce que nous catégorisions les associations, ce qui relèverait d'un classement purement subjectif de la part des services de la Ville. Nous n'avons pas à faire de différence entre des

associations dont les domaines d'activité sont variés et qui, dans leur globalité, participent de l'animation de la ville à destination des Kremlinois.

En l'occurrence, Madame Peschaud-Boyer, il aurait suffi de lister les associations avec lesquelles vous n'êtes pas d'accord. Il n'est tout de même pas compliqué de s'organiser en amont du Conseil municipal. Nous assistons à une réunion de groupe en plein Conseil municipal depuis un quart d'heure.

Jean-Marc NICOLLE

Madame Peschaud-Boyer, je sais bien qu'avec votre groupe vous n'êtes pas à une incohérence près. Le mois dernier, Monsieur Weber-Guillouet a fait tout un développement notamment sur l'agriculture, sur nos paysages de campagne qu'il fallait préserver et sur l'alimentation et, franchement, je pense que vous avez tout faux ce soir.

Il me semble que vous n'avez rien compris à ce que sont les valeurs de cette association. Beaucoup d'autres avant vous, se sont essayés à la qualifier d'alcoolique, mais vous pouvez continuer. L'objectif principal de cette association n'est pas de se réunir pour le plaisir, mais de se réunir pour défendre certaines valeurs de notre culture française dont font partie les vins et nos vignobles. Ils font partie intégrante de notre culture et méritent naturellement d'être défendus.

Au moment même où de grands vignobles sont reconnus au patrimoine mondial, en tant qu'élus et au regard de notre culture française, nous aurions tout intérêt à porter ce flambeau. Derrière cette culture et derrière ce monde du travail où des gens du terroir, qui sont des petites entreprises non délocalisables, s'efforcent à apporter des produits de qualité, il est important que des élus et des Kremlinois défendent ces valeurs haut et clair.

Monsieur le Maire me rappelle notre devise qui est un principe de cette association. Voyez-vous, par rapport à la question que vous avez évoquée et à l'opposition que vous essayez d'apporter, je pense que le meilleur travail passe par l'éducation ; l'éducation aux valeurs de ce métier de vigneron et d'œnologue, notamment, et l'éducation sur le rapport que l'on peut avoir au vin et que vous ne devez pas connaître. Je vous donne la devise de cette association « Boire peu, mais bon ! ».

Vous me ferez un grand plaisir de voter contre, parce que votre vote nous séparerait vraiment sur des valeurs essentielles.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Monsieur le Maire, je vais être très bref. Nous avons commencé notre Conseil municipal à 20 h 30, il est 22 h 50. Nous l'avons commencé la délibération n° 90 et nous devons arriver à la délibération 126, or nous n'en sommes qu'à la délibération 97 et nous débattons d'une subvention de 300 euros par rapport au budget de la Ville qui est de 41 536 902 euros.

Jean-Luc LAURENT

Je vous remercie de ce rappel collectif.

Geneviève EL MALKI

Je vais répondre à deux niveaux. Vous semblez l'ignorer, mais nous avons un métier en dehors de notre travail d'élu et parfois ce métier enrichit notre travail d'élu. Mon métier me fait apprécier un certain nombre d'écrivains, parmi lesquels François Rabelais qui dédie Gargantua au buveur très illustre et j'en profite pour vous rappeler que ce grand humaniste ne confondait pas, lui, déjà au XVI^e siècle, le boire et la pathologie alcoolique. C'est une petite parenthèse, mais qu'il y ait un rapport entre le boire, le bien vivre, le bien manger et le bien roter, disait Rabelais, avec sa panse et partager l'humaine condition avec ses semblables, ce n'est pas tout à fait une boutade de ma part.

J'en arrive à mon deuxième point de conclusion. Au même titre que cette liste n'est pas une liste à la Prévert où l'on mêlerait tout et n'importe quoi, toutes ces associations, chacune à leur niveau, œuvrent au vivre ensemble, à la convivialité, au partage et à la solidarité. Elles ne sont en aucune façon des associations sportives ou de type ADASE subventionnées par ailleurs.

Toutes ces associations ont une action de terrain et une action locale au plus proche des gens et partagent soit une dimension festive, soit une dimension d'aide, de soutien et de conseil, et elles reçoivent à ce titre une aide à leur fonctionnement. Vous avez demandé de quel type d'aide il s'agissait. C'est une aide de fonctionnement annuel et vous verrez tout à l'heure que nous aurons à délibérer sur d'autres types de subventions.

Au titre de toutes ces associations qui œuvrent pour la convivialité et pour la survivance de l'esprit de partage et de plaisir, je vous demande à nouveau d'approuver ce rapport.

Jean-Luc LAURENT

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets ce rapport aux voix en excluant la subvention à l'association Aux sergents du Kremlin, comme demandé.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (*Paule Mathonnat pour l'association la Grange-aux-Queulx*)

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix la subvention à l'association Au sergent du Kremlin.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 29

Contre : 5 (*Arnaud Weber-Guillouet, Gisèle Peschaud-Boyer, Léa Morgant Alexandra Capuano, Pascal Reisser*)

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (*Jean-Marc Nicolle pour l'association Au sergent du Kremlin*)

Jean-Luc LAURENT

Cette subvention est adoptée à la majorité.

N°2015-098. RÉPARTITION DE LA DOTATION DÉPARTEMENTALE AUX ASSOCIATIONS LOCALES SUR L'EXERCICE 2015

Geneviève EL MALKI

Le Département nous a attribué une enveloppe d'un montant de 16 716 euros à répartir aux associations locales. Vous trouverez dans la notice et en annexe le détail de cette répartition et le compte rendu des activités des associations.

Bernard AUBAGUE

Comme nous l'avons demandé en Commission, nous demandons une dissociation des votes des subventions pour le syndicat Force ouvrière et l'union locale CGT, considérant que la Ville n'a pas vocation à subventionner les syndicats locaux.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes de dissociation ou de prise de parole ?

Arnaud WEBER GUILLOUET

Le groupe Un nouveau souffle, pour les mêmes raisons, demande un vote dissocié pour les deux groupes syndicaux et pour l'association Au sergent du Kremlin.

Jean-Luc LAURENT

S'il n'y a pas d'autres observations, je mets le rapport aux voix, tel que présenté par Geneviève El Malki, en excluant le versement d'une subvention aux organisations syndicales et à l'association Au sergent du Kremlin.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Jean-Luc LAURENT

Je mets aux voix les subventions aux syndicats FO et CGT.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27

Contre : 8 (*Arnaud Weber-Guillouet, Gisèle Peschaud-Boyer, Léa Morgant, Alexandra Capuano, Pascal Reisser, Saïd Hassani, Bernard Aubague, Nadia Chiboub*)

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Je mets aux voix la subvention à l'association Au sergent du Kremlin.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 29

Contre : 5 (*Arnaud Weber-Guillouet, Gisèle Peschaud-Boyer, Léa Morgant, Alexandra Capuano, Pascal Reisser*)

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (*Jean-Marc Nicolle pour l'association Au sergent du Kremlin*)

Jean-Luc LAURENT

Les subventions sont adoptées à la majorité.

N°2015-099. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROJETS D'ASSOCIATIONS LOCALES - EXERCICE 2015

Geneviève EL MALKI

Une enveloppe de 10 000 euros nous permet de répartir des subventions aux projets d'associations locales.

A ce titre, nous vous demandons de valider ce soir la répartition d'une subvention de 2 500 euros pour trois projets en faveur de trois associations :

- une association qui intervient principalement dans le domaine de la danse hip hop,
- une toute jeune compagnie de théâtre qui propose une forme participative,
- l'association Docteur Souris qui travaille autour de jeunes patients et en hospitalisation.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Il n'y en a pas*).

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2015-100. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERS ASSOCIATIONS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX - ANNÉE 2015

Jean-François BANBUCK

Le rapport a été examiné. Il vous est proposé d'attribuer les subventions aux associations et établissements publics communaux selon le détail qui figure dans rapport.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'intervention ? *(Il n'y en a pas).*

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2015-101. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION REDIG' ASSISTANCE AU TITRE DE L'ANNÉE 2015

Rose ALESSANDRINI

Nous vous proposons d'adopter la délibération qui détaille l'intervention de cette association dans le détail.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'intervention ? *(Il n'y en a pas).*

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2015-102. REVALORISATION DES TAXES ET TARIFS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2016

Jean-François BANBUCK

Il vous est proposé d'adopter la revalorisation des taxes et tarifs de 2 % à partir du 1^{er} janvier 2016.

Arnaud WEBER GUILLOUET

Nous voterons contre cette augmentation que nous considérons comme trop importante.

Bernard AUBAGUE

Il en est de même pour notre groupe.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? *(Il n'y en a pas).*

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27

Contre : 8 (*Arnaud Weber-Guillouet, Gisèle Peschaud-Boyer, Léa Morgant Alexandra Capuano, Pascal Reisser, Saïd Hassani, Bernard Aubague, Nadia Chiboub*)

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à la majorité.

N°2015-103. BUDGET VILLE - DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2015

Jean-François BANBUCK

Cette délibération concerne le transfert des crédits au sein des sections de fonctionnement et d'investissement, ce qui ne modifie pas l'équilibre général du budget 2015.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Il n'y en a pas*).

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27

Contre : 3 (*Saïd Hassani, Bernard Aubague, Nadia Chiboub*)

Abstentions : 5 (*Arnaud Weber-Guillouet, Gisèle Peschaud-Boyer, Léa Morgant Alexandra Capuano, Pascal Reisser*)

Jean-Luc LAURENT

La décision modificative n° 1 est adoptée à la majorité.

N°2015-104. AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP-CP)

Jean-François BANBUCK

Il s'agit d'une délibération technique d'ajustement des autorisations de programme et crédits de paiement concernant l'école et le projet de vidéoprotection, conformément au budget 2016.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Il n'y en a pas*).

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2015-105. DÉLIBÉRATION N° 2015-058 : GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 1 700 000 € CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE PAR KREMLIN-BICÊTRE HABITAT

Jean-François BANBUCK

Cette délibération annule et remplace la précédente délibération, car le numéro de contrat était erroné.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'intervention ? *(Il n'y en a pas).*

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2015-106. GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 2 632 060 € CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS PAR HLM ANTIN RÉSIDENCES

Jean-François BANBUCK

Le rapport qui vous a été transmis comporte toutes les explications nécessaires sur cette proposition.

Jean-Luc LAURENT

Précisions que cette proposition permet de réaliser quelques logements locatifs sociaux. Y a-t-il des demandes d'intervention ? *(Il n'y en a pas).*

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30

Contre : 5 (*Arnaud Weber-Guillouet, Gisèle Peschaud-Boyer, Léa Morgant Alexandra Capuano, Pascal Reisser*)

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à la majorité.

N°2015-107. ATTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VAL DE BIÈVRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2015 DESTINÉ AU FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Jean-Luc LAURENT

Jean-François Banbuck répondra à vos éventuelles questions sur l'attribution complémentaire d'un fonds de concours par la Communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre. Y a-t-il des demandes d'intervention ? *(Il n'y en a pas).*

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Jean-Luc LAURENT

Jean-Marc Nicolle se tient à votre disposition pour répondre à vos questions ou à vos interventions politiques.

Bernard AUBAGUE

Ma remarque est purement matérielle. Le projet de délibération est mal numéroté, puisque vous indiquez 2015-105, alors qu'il s'agit de la délibération 2015-108.

Jean-Luc LAURENT

Je vous remercie. Votre remarque vous rappelle que nous envoyons les rapports en temps et en heure pour qu'ils soient examinés. Merci beaucoup. En réalité, mon exemplaire a été corrigé à la main. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? *(Il n'y en a pas)*.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30

Contre : 5 (*Arnaud Weber-Guillouet, Gisèle Peschaud-Boyer, Léa Morgant Alexandra Capuano, Pascal Reisser*)

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à la majorité.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'intervention ? *(Il n'y en a pas)*.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30

Contre : 5 (*Arnaud Weber-Guillouet, Gisèle Peschaud-Boyer, Léa Morgant Alexandra Capuano, Pascal Reisser*)

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à la majorité.

Laurent GIRIER

La précédente convention ayant pris fin le 31 mars 2015, nous avons sollicité Altarea pour la signature d'une nouvelle convention. Altarea propose un partenariat sur une période de cinq ans avec une contribution financière annuelle de 50 000 euros. Je vous propose d'approuver la convention d'animation et de promotion du commerce local annexée et d'autoriser le Maire à la signer.

Bernard AUBAGUE

Nos questions sur la délibération lors de la réunion de la Commission n'ont reçu que des réponses évasives et imprécises. Nous sommes étonnés de n'avoir eu aucun document récapitulatif des actions menées depuis la dernière convention qui a pris fin début 2015 ni le bilan chiffré de l'utilisation des fonds, qui n'est plus joint à la délibération depuis déjà un certain nombre d'années. C'est une habitude qui est prise, mais que nous ne pouvons accepter.

Cela dit, nous pouvons nous étonner que dans cette convention, les deux protagonistes du déclin accéléré du commerce local fassent alliance en principe pour lui redonner une petite place dans la ville.

Les études et la communication qui sont les objectifs de cette convention sont menées depuis plusieurs années pour en arriver à un constat d'échec qui nécessite une nouvelle convention que nous vous présentons ce soir.

Nous pouvons conclure que les protagonistes de cette convention essaient de se donner bonne conscience en mettant en avant les efforts et les finances qu'ils mettent en œuvre pour tenter de combler les dégâts qu'ils ont causés sur l'activité commerciale du Kremlin-Bicêtre avec le centre commercial Okabé.

Le financement d'une action par un tiers est toujours une bonne chose si les buts, les objectifs et les moyens pour y parvenir sont bien définis.

Devant l'absence de bilan quantitatif et qualitatif de la dernière convention et malgré le désir de notre groupe d'offrir aux Kremlinois un commerce de proximité varié et de qualité, nous voterons contre cette délibération.

Arnaud WEBER-GUILLOUET

Nous allons nous abstenir sur cette délibération, non pas sur le principe de la convention elle-même, mais pour signifier notre grande inquiétude au sujet du centre commercial Okabé. De nombreuses cellules ferment et tous les commerçants s'inquiètent de façon inexorable de l'augmentation de leurs charges et de leur loyer. Dans un rêve, nous pourrions nous imaginer que ces 50 000 euros servent à diminuer les loyers des cellules, ce qui permettrait aux entreprises qui y travaillent de se porter mieux.

Jean-Marc NICOLLE

Je suis étonné par la notion « de protagonistes du déclin du commerce local » qui semble viser à la fois la municipalité et Altarea. J'avoue que je ne comprends pas très bien ce qui est visé. Ou alors je le comprends trop bien. La municipalité et le groupe en question seraient à la manœuvre pour faire en sorte que le commerce décline sur la ville. Je m'inscris naturellement complètement en faux contre cette assertion et j'ai plutôt tendance à penser que la renégociation et le redémarrage de cette convention de promotion du commerce local témoignent de la volonté de concertation des deux acteurs en question. Je ne vois pas où est la notion de protagonistes. En revanche, je vois très clairement la volonté de tout faire pour assurer un développement équilibré du commerce local qui profite à la fois au centre commercial et au tissu commercial des petites cellules commerciales du Kremlin-Bicêtre.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? *(Il n'y en a pas).*

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27

Contre : 3 (*Saïd Hassani, Bernard Aubague, Nadia Chiboub*)

Abstentions : 5 (*Arnaud Weber-Guillouet, Gisèle Peschaud-Boyer, Léa Morgant Alexandra Capuano, Pascal Reisser*)

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à la majorité.

N°2015-111. AUTORISATION DE SORTIE DE L'INVENTAIRE DE TROIS VÉHICULES

Jean-François BANBUCK

Nous vous proposons d'approuver de sortir trois véhicules de l'inventaire.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'intervention ? *(Il n'y en a pas).*

Résultat du vote

Votants : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2015-112. CONVENTION RELATIVE A L'ÉTUDE DU POLE D'ÉCHANGES DE LA NOUVELLE STATION LIGNE 14 « KREMLIN-BICÊTRE HÔPITAL »

Jean-Marc NICOLLE

La délibération a été présentée en Commission, toutefois je vous rappelle que la Ville sollicite une subvention de 100 000 euros afin de prendre le pilotage de l'étude du pôle d'échanges autour de la nouvelle station Kremlin-Bicêtre Hôpital. La convention sera signée entre la société du Grand Paris, le STIF et la Mairie du Kremlin-Bicêtre si nous adoptons cette délibération.

Vous trouverez dans le rapport le détail des études qui sont menées pour élaborer un diagnostic et les différents scénarios d'aménagement avec des estimations sur les investissements et la répartition des maîtrises d'ouvrage sur ce projet.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'intervention ? *(Il n'y en a pas).*

Résultat du vote

Votants : 35
Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 5 *(Arnaud Weber-Guillouet, Gisèle Peschaud-Boyer, Léa Morgant Alexandra Capuano, Pascal Reisser)*

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à la majorité.

N°2015-113. CONVENTION ANCV RELATIVE AU PROGRAMME "SENIORS EN VACANCES"

Carole POISAT

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je souhaiterais apporter une précision aux Kremlinois qui sont dans la salle. Depuis 2010, la Ville organise un séjour adapté aux personnes à mobilité réduite ayant de faibles revenus, l'objectif étant de rompre la solitude et l'isolement et de créer du lien social. Il est donc important de comprendre que l'adoption de la note et de la convention signée en partenariat avec l'ANCV, l'Agence nationale pour les chèques-vacances, permettra aux retraités les plus modestes de partir en séjour à moindre coût. Je vous propose d'approuver cette convention. Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'intervention ? *(Il n'y en a pas).*

Résultat du vote

Votants : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2015-114. ÉCOLES PUBLIQUES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES : RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ENTRE LA COMMUNE DE SCOLARITÉ ET LES COMMUNES DE RÉSIDENCE

Estéban PIARD

Dans le cadre de l'accueil d'élèves qui sont scolarisés au Kremlin-Bicêtre, alors qu'ils n'habitent pas la ville, et d'élèves qui habitent la ville, mais qui sont scolarisés dans d'autres villes, il convient que nous puissions payer et nous faire régler les différents frais de scolarité.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'intervention ? *(Il n'y en a pas).*

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2015-115. FIXATION DES TARIFS POUR LES PRESTATIONS DE RESTAURATION, ACCUEILS PÉRISCOLAIRES, CENTRES DE LOISIRS, ACCUEILS JEUNESSE ET ACTIVITÉS SPORTIVES POUR L'ANNÉE 2016 ET ACTUALISATION DU RÈGLEMENT DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Estéban PIARD

Merci, Monsieur le Maire. C'est une délibération classique que nous passons chaque année et que j'ai eu l'occasion d'expliquer par anticipation dans le cadre du débat sur le budget.

Jean-Luc LAURENT

Cela concerne la revalorisation, y compris des tranches selon les niveaux de revenus. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Bernard AUBAGUE

Nous estimons que la revalorisation est trop élevée.

Arnaud WEBER GUILLOUET

Il en est de même pour notre groupe.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? *(Il n'y en a pas).*

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27

Contre : 8 *(Arnaud Weber-Guillouet, Gisèle Peschaud-Boyer, Léa Morgant Alexandra Capuano, Pascal Reisser, Saïd Hassani, Bernard Aubague, Nadia Chiboub)*

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à la majorité.

Estéban PIARD

Il s'agit d'un contrat que nous signons avec la CAF pour obtenir des financements, notamment pour les clubs Coup de pouce et des actions à destination d'un public un peu plus âgé.

Jean-Luc LAURENT

Le public plus âgé concerne les collégiens. Y a-t-il des demandes d'intervention ? *(Il n'y en a pas).*

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Jean-Marc NICOLLE

Ce rapport fixe les rémunérations du coordinateur, de son adjoint et des agents recenseurs. Il vous précise que la population municipale est de 26 119 habitants au 1^{er} janvier 2015. D'autre part, il indique que le recensement aura lieu du 21 janvier au 27 février.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'intervention ? *(Il n'y en a pas).*

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Dans le cadre d'un partenariat entre l'Agglomération, le bailleur (Kremlin-Bicêtre Habitat) et la Ville du Kremlin-Bicêtre, nous profitons des travaux en cours sur les espaces verts et les espaces extérieurs de la cité Bergonié pour enterrer des containers, ce qui permet d'augmenter la propreté et la qualité de collecte.

Arnaud WEBER-GUILLOUET

Nous allons voter pour cette délibération, néanmoins, nous souhaiterions souligner que le fonctionnement de ces containers enterrés n'est efficace que si les containers sont régulièrement vidés. Or il semblerait que, sur d'autres communes, le même dispositif pose un certain nombre de difficultés aux riverains, puisque certains riverains jettent leurs ordures à côté des containers et que parfois ils les trouvent trop pleins pour les utiliser. Il faut absolument que l'activité de collecte soit parfaite dans ce cas de figure et ne souffre aucun défaut.

Jean-Luc LAURENT

Fabien Guillaud-Bataille et le Président de KB Habitat veilleront à ce que les containers soient vidés régulièrement. Y a-t-il d'autres observations ? *(Il n'y en a pas).*

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2015-119. AVIS SUR L'OUVERTURE DES COMMERCE LE DIMANCHE

Laurent GIRIER

Ayant été taxé au même titre que la majorité municipale d'être « le fossoyeur du commerce local », nous allons en apporter une preuve supplémentaire en vous proposant de donner un avis dans le cadre de l'application de la nouvelle loi Macron.

Après que le Conseil communautaire s'est prononcé la semaine dernière sur la question, il revient ce soir au Conseil municipal de donner son avis sur la liste des dimanches autorisés à l'ouverture des commerces.

Compte tenu des demandes reçues, de la détermination de certains dimanches utilement autorisés autour des fêtes de Noël et de fin d'année, de la rentrée scolaire et de la clôture des soldes et après avis des organisations d'employeurs et des salariés intéressés, l'avis de la CAVB puis celui du Conseil de ce soir ont pour objet d'éclairer la future promulgation par Monsieur le Maire d'un arrêté sur le sujet.

Je vous invite à donner un avis favorable à cette liste de dimanches. Je vous remercie.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Pour ne pas rallonger le Conseil, je ne donnerai pas toutes les raisons qui m'amènent à émettre un avis défavorable sur cette disposition. C'est l'application d'une loi que pour ma part j'ai combattue et que je combats encore, dans le sens où elle dégrade un peu plus les conditions de travail des salariés de notre pays et donc de notre ville, si nous l'appliquons ce soir.

Bernard CHAPPELLIER

De la même façon et comme je m'en suis déjà expliqué en Conseil communautaire, le groupe UDE ne prendra pas part au vote sur cette délibération.

Geneviève EL MALKI

Le groupe Socialiste soutiendra cette délibération, en rappelant la nécessaire vigilance sur les conditions exactes d'octroi de compensations aux salariés qui travailleront le dimanche et dans le respect des positions des organisations syndicales les représentant et sur la base d'accords passés dans chacun des commerces concernés.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? *(Il n'y en a pas).*

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30

Contre : 3 *(M. Guillaud-Bataille, Mme Mersali, M. Vot)*

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 2 *(M. Chappellier, Mme Amoura)*

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à la majorité.

N°2015-120. AVENANT AU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VAL DE BIÈVRE 2015-2020

Sarah BENBELKACEM

L'avenant au contrat de ville permet de préciser l'engagement de certains partenaires.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'intervention ? *(Il n'y en a pas).*

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2015-121. CRÉATION D'UN POSTE CONTRACTUEL DE CATÉGORIE A – CONSEILLER EN PRÉVENTION

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Bernard AUBAGUE

Voici une création de poste supplémentaire et une nouvelle fois, aucun titulaire de la fonction publique territoriale ne souhaite venir travailler dans vos équipes. En conséquence, nous voterons contre.

Jean-Marc NICOLLE

Je souhaite faire une remarque sur les prises de position de l'opposition. Selon moi, elles dessinent une drôle de silhouette entre le refus de voir figurer les organisations syndicales dans la liste des associations subventionnées et le vote contre sur le recrutement d'un préventeur, dont on sait l'utilité dans la prévention des risques professionnels. Nous avons le sentiment que vous ne prenez pas en compte – je pèse mes mots – la santé et la sécurité des salariés de ce pays qui reposent largement sur le travail conjoint des préventeurs et des organisations syndicales. J'en suis désolé.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? *(Il n'y en a pas).*

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27

Contre : 8 *(Arnaud Weber-Guillouet, Gisèle Peschaud-Boyer, Léa Morgant Alexandra Capuano, Pascal Reisser, Saïd Hassani, Bernard Aubague, Nadia Chiboub)*

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à la majorité.

Jean-Luc LAURENT

Comme vous le savez, la métropole du Grand Paris sera créée le 1^{er} janvier prochain. Elle regroupera Paris et 130 communes des trois départements de la petite couronne, soit 7 millions d'habitants. Elle se substituera aux EPCI à fiscalité propre qui préexistent sur ce territoire et sera dirigée par un Conseil métropolitain constitué de 209 élus.

Pour la désignation des conseillers métropolitains, toutes les communes doivent procéder à de nouvelles élections. Le Conseil municipal désigne les délégués métropolitains au scrutin de liste à un tour, sans injonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe parmi les conseillers communautaires, pour les communes déjà membres d'un EPCI à fiscalité propre.

En réalité, la phrase que j'ai prononcée sur la parité n'a plus lieu d'être. Je dois dire que le Conseil municipal désigne les conseillers métropolitains au scrutin de liste, sans injonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. Il n'y a pas de délégué suppléant.

En application des dispositions législatives, il nous est demandé aujourd'hui d'élire un conseiller métropolitain, la ville du Kremlin-Bicêtre ayant droit à un conseiller métropolitain qui sera également conseiller territorial.

Par ailleurs, nous avons à désigner les délégués de la commune au Conseil de territoire actuellement dénommé T12 qui comprend 24 communes, dont la commune du Kremlin-Bicêtre. Pour la création de cet établissement public territorial, la commune du Kremlin-Bicêtre doit procéder à la désignation de trois conseillers territoriaux. Cela intervient à la représentation proportionnelle, sans suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

Election du délégué de la commune du Kremlin-Bicêtre au Conseil de métropole du Grand Paris

Je vous propose la candidature de Jean-Marc NICOLLE.

Je n'ai pas été saisi d'autres candidatures. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Arnaud WEBER-GUILLOUET

Je propose ma candidature.

Jean-Luc LAURENT

Monsieur Arnaud Weber-Guillouet est un deuxième candidat pour un siège à pourvoir. De ce fait, je suis amené à vous proposer un vote à bulletin secret, sauf si le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter à main levée.

Demandez-vous le vote à bulletin secret ? Non. J'en déduis donc que le Conseil municipal est unanime pour procéder à un vote à main levée. Je mets aux voix les candidatures.

Qui est pour la candidature de Jean-Marc Nicolle ?

Qui est pour la candidature d'Arnaud Weber-Guillouet ?

Y a-t-il des abstentions ?

Abstention : 1 (Mme Peschaud-Boyer)

Résultat du vote : Jean-Marc Nicolle est désigné par 27 voix (majorité absolue).

Election des délégués de la commune du Kremlin-Bicêtre au Conseil de territoire

J'ai été saisi de deux listes, la liste que je vous propose en tant que Maire est composée de la façon suivante :

- Candidat n° 1 : Jean-Luc Laurent
- Candidate n° 2 : Sarah Benbelkacem
- Candidate n° 3 : Lina Boyau

La seconde liste présentée par Monsieur Arnaud WEBER-GUILLOUET est composée de :

- Arnaud Weber-Guillouet
- Gisèle Peschaud-Boyer

Demandez-vous le vote à bulletin secret ? Non. J'en déduis que le Conseil municipal est unanime pour procéder à un vote à main levée.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? *(Il n'y en a pas)*

Je mets les listes aux voix.

Qui est pour la liste présentée par Jean-Luc Laurent, constituée de Jean-Luc Laurent, de Sarah Benbelkacem et de Lina Boyau ?

Qui est pour la candidature d'Arnaud Weber-Guillouet, composée d'Arnaud Weber-Guillouet et de Gisèle Peschaud-Boyer ?

Y a-t-il des abstentions ?

Abstention : 1 (Mme Peschaud-Boyer)

Il convient à présent de procéder au dépouillement, puisque l'élection se fait à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Résultat du vote : A la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, la liste proposée par le Maire a obtenu 27 voix. Jean-Luc Laurent, Sarah Benbelkacem et Lina Boyau sont désignés à l'EPT.

N°2015-124. COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SIFUREP POUR L'ANNÉE 2014

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'intervention ? *(Il n'y en a pas).*

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités du SIFUREP pour l'année 2014.

N°2015-125. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'intervention ? *(Il n'y en a pas).*

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2014 sur la délégation de service public du stationnement payant de surface.

N°2015-126. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU DÉLÉGATAIRE DES MARCHES FORAINS, LA SOCIÉTÉ SOMAREP, POUR L'ANNÉE 2014

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'intervention ? *(Il n'y en a pas).*

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités de la société SOMAREP pour l'année 2014.

Jean-Luc LAURENT

Mes chers collègues, il me reste à vous rendre compte des décisions que j'ai prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Selon le rapport qui vous a été remis, vous avez pu constater que j'ai pris 11 décisions ou signé des contrats. Y a-t-il des questions ? *(Il n'y en a pas)*.

A 23 h 35, avant de lever la séance, il me reste à vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année, dont vous pourrez profiter en amitié et en famille et à vous donner rendez-vous pour fêter la nouvelle année, le week-end des 8, 9 et 10 janvier ; vendredi 8 janvier au soir pour le personnel communal, samedi 9 à 18 heures pour les vœux à la population et aux partenaires de la ville et dimanche 10 pour le banquet traditionnel offert par la Ville aux personnes retraitées.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 23 h 35.